

LE MAIRE DE LA VILLE DE NIEDERBRONN LES BAINS

Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la Collectivité européenne d'Alsace pour le projet n° 2024-0787,
Concernant des travaux de chaussée sur la D 28 route de France/ave de la Libération D428
entre le 23/09/24 et le 25/10/2024,

Vu l'avis du service de collecte des ordures ménagères M. Schmitt,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation, de la réglementer à l'intérieur de l'agglomération à l'occasion de travaux de voirie,

ARRETE

Article 1er

En raison des travaux de réfection de la chaussée route de France et Avenue de la Libération programmés entre le 23/09/204 et le 25/10/2024, la circulation routière sera déviée ou interdite comme indiquée ci-dessous.

1^{ère} Phase : travaux de préparations programmés du lundi 23 au 27 septembre 2024 inclus avenue de la Libération sur le tronçon compris entre son intersection avec la route de France et le giratoire rue des Vergers (hôtel Muller).

La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits dans la zone des travaux concernée du 23/09/24 à partir de 06h00.au 27/09/24 à 17h00.

Les véhicules d'une hauteur inférieure à 2.70m en provenance du centre-ville seront déviés route de France (D28) vers l'Allée des Tilleuls/Gare.

Les véhicules d'une hauteur supérieure à 2.70m (bus PL) en provenance du centre-ville seront déviés route de France D28, RD 1062 giratoire entrée nord, route de Bitche pour rejoindre la gare.

Article 2

2^{ème} Phase : travaux de voirie programmés du 30/09/24 au 25/10/2024 route de France sur le tronçon compris entre son intersection avec l'allée des Tilleuls / rue de la Mésange et le panneau d'entrée d'agglomération rue Bellevue.

La circulation des véhicules de toute nature sera interdite sauf les riverains de la route de France selon l'avancement des travaux à partir du 30/09/24 à 06h00 au 25/10/24 à 17h00.

..!..

Les riverains du Guirsberg (Mésanges, Roses, Bellevue et rues adjacentes) rejoindront leur domicile par la rue Bellevue qui sera maintenue accessible dans la mesure du possible en provenance de la route de France. La rue de la Mésange actuellement en sens unique de circulation sera mise en double sens de circulation à partir de la rue Bellevue.

Les véhicules en provenance d'Oberbronn ou d'Haguenau seront déviés par la D28 échangeur 28 sortie Sarreguemines D1062, giratoire entrée nord, route de Bitche, rue de la République, gare.

Les véhicules en provenance du centre-ville seront déviés par la D 428 Avenue de la Libération, rue des Vergers ou Avenue de la Gare, route de Bitche, giratoire Celtic D1062. (Vers Haguenau / Bitche).

Article 3

3^{ème} Phase : travaux de pose d'enrobé route de France les lundi 21 et mardi 22 octobre 2024. Durant cette phase la circulation des riverains de la route de France sera totalement interdite sur le tronçon concerné par les travaux à partir du lundi 21 à 06h00 au mardi 22 à 20h00. Les riverains devront prendre leurs dispositions afin de stationner leurs véhicules en dehors de la zone du chantier dès le dimanche soir de préférence.

L'accès des riverains du Guirsberg ne sera plus possible à partir de la route de France. Ces usagers devront emprunter la rue des Vignes actuellement en circulation interdite sauf exploitation agricole dont l'interdiction sera levée le temps nécessaire.

Article 4

4^{ème} Phase : travaux de pose d'enrobé ave de la Libération le mercredi 23 et jeudi 24 octobre 2024. La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits dans la zone des travaux concernée du 23/10/24 à partir de 06h00.

Les véhicules d'une hauteur inférieure à 2.70m en provenance du centre-ville seront déviés route de France (D28) vers l'Allée des Tilleuls/Gare.

Les véhicules d'une hauteur supérieure à 2.70m (bus PL) en provenance du centre-ville seront déviés route de France D28, RD 1062 giratoire entrée nord, route de Bitche pour rejoindre la gare.

Article 5

Collecte des ordures ménagères entre le lundi 30 septembre et le vendredi 25 octobre inclus.

Afin de desservir le local collectif des ordures ménagères situé rue de la Chapelle ainsi que le secteur Tilleuls, Concorde, le camion de ramassage empruntera la rue de la Chapelle à partir de la rue du Breitenwasen en dérogation dans l'intérêt public à la réglementation du tonnage en vigueur.

Les riverains du tronçon allée des Tilleuls/ rue des Vergers devront déposer leur container au niveau du petit giratoire rue des Vergers. (Le camion ne recule pas)

Les riverains du tronçon rte de France / allée des Tilleuls devront déposer leurs containers au niveau de l'intersection France / Bellevue. .../...

Les riverains de la rue de la Mésange devront déposer leur container au niveau de l'intersection Mésange / Bellevue.

Les 02 containers bio déchets rue des Vergers et local rue de la Chapelle seront déplacés à la gare pendant cette période.

La collecte des ordures ménagères (poubelle brune) prévue le 22 octobre est reportée au mercredi 23 octobre pour le secteur Guirsberg.

Article 6

La signalisation réglementaire sera mise en place conjointement par l'entreprise chargée des travaux, la collectivité européenne d'Alsace et le service technique de la Ville si nécessaire.

Seront considérés comme gênants, au sens de l'article R417-10 du code de la route, les véhicules en infraction avec les dispositions ci-dessus. Tout contrevenant à ces dispositions pourra faire l'objet de l'enlèvement de son véhicule au frais du titulaire du certificat d'immatriculation.

En cas d'intempéries ou de problèmes techniques, la période des travaux du présent arrêté sera automatiquement prorogée.

Les services de la Police Municipale et de la Gendarmerie sont chargés de faire respecter les dispositions du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Destinataires :

Collectivité européenne d'Alsace
Brigade de gendarmerie de Niederbronn/Reichshoffen
Centre de Secours UT10 de Niederbronn les Bains
Bus de ligne

La police municipale informera les riverains concernés.

N°322 /LM Fait à Niederbronn Les Bains le 18/09/ 2024



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

B. WALD